



Enquête publique

LE PROJET

Objet : modification du tracé d'une portion de chemin rural au Fresne

Le projet consiste à modifier le tracé d'une portion du chemin rural au Fresne (quartier de la Bourgonnière) portion comprise entre la rue de la Robinière et le chemin rural n°28 dit de l'Avineau, pour une surface d'environ 152 m².

Cette portion de chemin rural n'est, en effet, plus affectée à l'usage du public depuis une cinquantaine d'années. Elle pourrait être vendue au propriétaire riverain sans gêner la continuité de la liaison (pédestre, équestre, cycliste) entre la rue de la Robinière et le CR N°28. En effet, celle-ci est assurée depuis 1986 via la parcelle communale N° F 1281, jouxtant ledit chemin ; cette continuité garantit l'usage piétonnier et intègre le réseau d'assainissement public desservant le secteur.

Par délibération N° 2017-147 du 10 juillet 2017, le conseil municipal a constaté la désaffection de cette portion de chemin rural et a décidé de lancer la procédure de cession de chemins ruraux prévue par l'article L 161-10 du code rural et de la pêche maritime.

La présente enquête est réalisée sur la base de la réglementation suivante :

- **Code rural et de la pêche maritime**
 - Articles L 161-1 et suivants et notamment L 161-10 et L 161-10-1
 - Articles R 161-25, R 161-26 et R 161-27
- **Code des relations entre le public et l'administration**
 - Articles L 134-1 et L 134-2
 - Articles R 134-3 à R 134-30,